

Amélioration et renouvellement par l'accompagnement des dynamiques naturelles



- **PEUPELEMENTS CONCERNÉS**
 - ✓ Peuplements quasiment purs de chêne sessile ou pédonculé
- **OBJECTIFS DE L'ITINÉRAIRE**
 - ✓ Améliorer la qualité des bois et renouveler les peuplements par l'accompagnement des dynamiques naturelles
 - ✓ Rééquilibrer le mélange d'essences pour se rapprocher de l'habitat naturel. Objectif de 20% d'essences dryades autochtones.

Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes)
Diagnostic sylvicole et martelage	500 €/ha
Débardage alternatif sur sols non portants	Aide sur le déficit d'exploitation : - Câble-mât : maximum 30€/m ³ - Chenillard léger, cheval : maximum 300€/jour
Travail du sol superficiel et localisé Crochetage, griffage, arrachage mécanique de la végétation concurrente – 1 fois maximum par rotation	1000 €/ha parcouru
Compléments de régénération Essences autochtones exclusivement. Parquets de maximum 2500m ² par hectare – 1 fois maximum par rotation. Exclut en zone humide.	900 €/ha parcouru – Potets travaillés, fourniture et mise en place des plants, protection.
Dégagement, nettoyage Favoriser l'installation d'essences dryades autochtones dans le peuplement dominant.	400 €/ha parcouru
Dépressage	1000 €/ha parcouru

Itinéraire 3 : Chênaies

- TAUX D'AIDE **70 %** en forêt privée* **40 %** en forêt publique* * sur les montants de travaux HT

- **PRÉCONISATIONS TECHNIQUES À RESPECTER**

Diagnostic sylvicole obligatoire lors de l'engagement de l'itinéraire. Réalisé par un professionnel de la gestion forestière agréé, le diagnostic comprend : mesures dendrométriques (surface terrière par catégories de diamètre, hauteur dominante), diagnostic écologique (zonage environnemental, habitats à enjeux : zone humide, cours d'eau...), diagnostic stationnel (profondeur de sol, exposition, altitude), mesures d'adaptation de l'exploitation en regard des enjeux identifiés.

Martelage : conserver dans la mesure du possible les essences alternatives à l'essence dominante, dans l'objectif d'atteindre 20% de mélange.

Si présence d'un cours d'eau dans la zone d'intervention, favoriser l'installation ou le maintien d'une ripisylve naturelle composée notamment d'aulnes, saules, érables sur une bande de 6 mètres minimum en bordure du cours d'eau. Pas de plantation allochtone dans la bande des 6 mètres en bord de cours d'eau. Si plantation allochtone préexistante, prélevée prioritairement lors des coupes.

En zone humide, travail prioritaire au profit des groupes d'espèces suivants : aulne, saule, érable, bouleau, pin sylvestre. Drainage et reboisement exclus.

Pas de récolte des rémanents après coupe.

- **ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ**

A l'issue de la révolution, **conserver 4 arbres morts ou sénescents ainsi que 4 arbres vivants porteurs de dendromicrohabitats par hectare.**